



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 septembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 15 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Claudie FRAISSE
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
26 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Guenaëlle	
27 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
28 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MERY	T ROULET Stéphane	
32 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
33 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Arrivée après la 35 ^{ème} délibération
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Florian MAITRE
40 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
41 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

ONTEX Christiane CARRIER

En visioconférence :

GRESY-SUR-AIX Florian MAITRE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 septembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 30 Année : 2024
Exécutoire le : 24 SEP. 2024
Publiée / Notifiée le : 24 SEP. 2024
Visée le : 24 SEP. 2024

HABITAT

Modification du programme d'actions sur la transition énergétique en partenariat avec l'ASDER pour l'année 2024

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, Grand Lac a signée une convention pluriannuelle avec l'ASDER (délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2023) pour développer des actions opérationnelles.

Le Conseil communautaire du 19 mars 2024 a approuvé le « programme d'actions en faveur de la transition énergétique Grand Lac » pour l'année 2024.

L'ASDER assure, hors de ce cadre conventionnel, des conseils sur la rénovation thermique des logements au cours de permanences se tenant sur Aix-les-Bains, Entrelacs et Ruffieux.

Jusqu'en 2023, ces conseils étaient financés en totalité par l'Etat, la Région et le Département. Pour l'année 2024, la région a annoncé aux EPCI du Département son désengagement du financement.

Pour permettre le maintien de ces permanences, qui sont un maillon essentiel pour accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement (programme Je rénove Grand Lac), Monsieur le Président propose donc de prendre en charge la part de financement de la Région, soit 16 600 €, pour l'année 2024.

Par conséquent, il convient de modifier le programme d'actions de l'ASDER afin d'inscrire cette nouvelle action. Le coût global des actions sera donc portée à 47 378 € (contre 30 778 € initialement).

Les crédits correspondants à cette modification, d'un montant de 16 600 €, sont inscrits au budget Habitat , service 2302.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la modification du programme d'action 2024 en partenariat avec l'ASDER,
- AUTORISE Monsieur le président à signer tous les documents afférents.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 53
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 17 septembre 2024

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



Programme d'actions en faveur de la transition énergétique Grand Lac ASDER 2024

Volets opérationnels	n°	Thématiques	Moyens mis œuvre par l'Asder	objectifs		Coût de l'action	Part de financement Grand Lac
				nb	unité		
1- Informer, conseiller et accompagner les projets des communes	1.1	Réduction de la consommation des communes sur le patrimoine public et favoriser l'installation d'énergies renouvelables	Accompagnement des projets des collectivités sur le patrimoine bâti (rénov/neuf) et installation d'énergies renouvelables*	1	service d'accompagnement	145 000 €	5 500 €
	1.2	Développement des ENR sur les communes	Accompagnement pour la mise en place de la loi APER	3	Animation	3 750 €	3 750 €
	2.1		Accompagner les maîtres d'ouvrages privés à lancer des projets d'énergies renouvelables	1	Animation	10 000 €	10 000 €
2 - Soutenir le développement des énergies renouvelables	2.1	Appui à l'émergence de projets	Conseil et accompagnement sur le patrimoine de Grand Lac	1	Action	3 000 €	3 000 €
	2.3		Appui technique pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables	1	Action	1 000 €	1 000 €
3- Sensibiliser et mobiliser les techniciens et les élus	3.1		Sensibilisation des agents de la collectivité.	2	Animation	2 000 €	2 000 €
	3.2	Sensibilisation des élus/techniciens	Appui structuration plan de formation transition interne ?	1	Action	500 €	500 €
4- Assurer la coordination du programme d'action	4.1	Suivi convention, bilan	Suivi du programme d'actions, temps déchargés avec techniciens de l'agglom.	1	Suivi	1 800 €	1 800 €
5- Informer, conseiller et accompagner les propriétaires de logement	5.2	Sensibilisation des ménages	Organisation de conférences	3	Animation	2 580 €	1 290 €
	5.3		Mise en place de prêt thermokit et permanence restitution	4	Action	2 300 €	1 150 €
	5.4	Animation des acteurs locaux/coordination	Suivi/animation	1	Animation	1 575 €	788 €
	5.5	Conseil personnalisé	Tenue de permanences décentralisées, RDV visio, et à la maison des énergies **	1	Service d'information et de conseil	237 600 €	16 600 €
	TOTAL						411 105 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 30 : Modification du programme d'actions sur la transition énergétique en partenariat avec l'ASDER pour l'année 2024

Date de transmission de l'acte : 24/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 24/09/2024

Numéro de l'acte : d5158 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240917-d5158-DE

Date de décision : 17/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement